

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE

SÉANCE DU JEUDI 17 MARS 2022

.....
Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Robert LEVY, Olivier CHENU, Xavier BRONNER, Emmanuel MAEGEY, Corentin GROS, Marie MILLOT, Vincent RUFFIER DES AIMES

Absent excusé : Tony BUTHOD GARCON (donne pouvoir à Corentin GROS), Nicolas RUFFIER MONET (donne pouvoir à Xavier BRONNER), Gérard RUFFIER LANCHE (donne pouvoir à René RUFFIER LANCHE)

Secrétaire : Marie MILLOT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, délibère sur les points suivants :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a des points supplémentaires qui seront traités dans les questions diverses.

M. Robert LEVY intervient en début de séance pour proposer au Conseil Municipal une mobilisation en faveur du peuple ukrainien. Pour rappel, le 24 février dernier, les troupes russes envahissaient le territoire ukrainien, au mépris du droit international, de l'intégrité de cette nation indépendante, de ses habitants. Face au drame, aux frontières de l'Union Européenne, la Commune de Champagny-en-Vanoise s'engage pleinement en soutien aux victimes ukrainiennes de ce conflit, et notamment celles qui choisissent la France comme terre de refuge et terre d'accueil. Toutes les personnes qui souhaitent accueillir des réfugiés ukrainiens chez eux peuvent contacter directement le secrétariat en mairie au 04.79.55.03.80 ou par mail à contact@mairie-champagny.fr.

[A/ Affaires Financières & Administratives](#) :

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une réduction de 4 000 € pour l'Alpage du Plan du Sel pour l'estive 2021, et 2022. Cette réduction a été mise en place pour l'estive 2019 et 2020 suite au problème de traitement du lactosérum (demande de la Préfecture de descendre le lactosérum à Champagny le bas dans l'attente de l'installation d'un élevage de cochons).

PREND CONNAISSANCE du bilan concernant les finances publiques sur l'exercice 2021. La non-ouverture des domaines skiables a eu un impact fort sur les reversements liés à l'activité touristique (taxe de séjour, taxes et redevances remontées mécaniques).

La commune n'a pas perçu en 2021 de taxes et de redevances sur les remontées mécaniques (SIGP + STGM). Une potentielle compensation limitée de l'état sur les taxes de remontées

mécaniques ne devrait arriver que vers la fin du premier semestre 2022, par contre, la redevance qui est adossée au chiffre d'affaires ne sera pas compensée, c'est une perte sèche pour la commune d'un montant de 350 000 € du SIGP et de 150 000€ de la Mairie de Tignes.

Le Conseil Municipal,

VALIDE la convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour le service d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels pour une durée de trois ans.

VALIDE la tarification de 200 € pour l'occupation du camping municipal et de la salle « Hors-sac », début juin, en vue de la célébration d'un mariage.

PREND CONNAISSANCE du tournage d'un film « 10 jours sans maman » sur la commune par la société de production « Soyouz » (Canal +). Les interventions des services techniques seront refacturées à la société de production.

PREND CONNAISSANCE de l'arrêté provisoire portant réglementation de la police des débits de boissons. Considérant les avertissements répétés et les troubles régulièrement constatés sur la voie publique ainsi que les différentes plaintes formulées par les riverains, l'heure de fermeture des établissements recevant du public et titulaires d'une licence de 3^{ème} catégorie ou 4^{ème} catégorie est désormais fixée à 1h00 du matin au lieu de 2h00 jusqu'au 24 avril 2022.

VALIDE la demande, formulée par l'école de Champagny, de gratuité des séances de cinéma pour le cycle « Ecole et Cinéma sur la Savoie ».

VALIDE la demande de l'école de Champagny pour le financement des classes de découverte. La classe de CP, CE1 se rendra 2 jours à Grenoble, et la classe de CE2, CM1, CM2 participera à une sortie au refuge de la Glière (1 nuitée).

PREND CONNAISSANCE de la demande de M. Claude GLISE pour le remboursement des frais concernant les démarches administratives suite au changement de nom de rue « Ambroise Croizat » en rue « de la Vanoise ».

ACCORDE, à l'exception de Vincent RUFFIER DES AIMES, Nicolas RUFFIER MONET, Xavier BRONNER qui votent contre, Robert LEVY qui vote pour le remboursement total des frais, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Emmanuel MAEGEY qui s'abstiennent, le remboursement des frais d'affranchissement d'un montant de 10.44 €. Les frais facturés par le garage pour effectuer les démarches administratives auprès de la Préfecture ne sera pas pris en compte.

APPROUVE, à l'exception de Florian SOUVY, Marie MILLOT, Emmanuel MAEGEY qui votent contre, le principe de la mise en place de la vidéo protection afin de lutter efficacement contre l'insécurité dans la commune. Le montant de cette installation (8000 € déduction faite des subventions) sera inscrit soit à la DM 2022, soit au plus tard au Budget Primitif 2023.

APPROUVE la convention pluriannuelle de pâturage au lieu-dit « le Raffort » conclue entre la commune et Madame Noëlle RUFFIER LANCHE pour une durée de 6 ans.

APPROUVE la convention pluriannuelle de pâturage au lieu-dit « les Grangettes » conclue entre la commune et M. Jean-Paul GLISE pour une durée de 6 ans.

B/ Affaires Foncières :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du recours contentieux de M. Kévin RUFFIER LANCHE tendant au retrait du permis de construire n° PC 073 071 21 M 1019 de madame Océane MERANDON pour la construction d'une maison individuelle au lotissement « le Trembley » et **AUTORISE** M. le Maire à ester en justice.

PREND CONNAISSANCE de la demande de M. et Mme François BUTHOD-GARCON de rachat d'un délaissé de terrain sis au lotissement « les Maillets » afin de réaliser des places de parking pour son chalet et **DECIDE** de reporter la décision à une date ultérieure, après visite des lieux par la Commission Urbanisme ce printemps.

PREND CONNAISSANCE de la demande d'achat de M. Thierry GROS des parcelles AO1776 de 293 m2 et AO1775 de 8m2 situées au Chatelard.

PROPOSE d'échanger ces parcelles contre la parcelle B959 d'une surface de 1455 sise « les Fougères » (zone N) et la parcelle B959 d'une surface de 515 m2 sise « Les Arcoces » (zone AS) et régulariser la parcelle A1594 de 18m2.

C/ Travaux & projets :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de la note de synthèse envoyée par le collectif citoyen pour Champagny concernant le projet immobilier « l'Etoile de la Vanoise » érigé par le promoteur immobilier TERRÉSENS.

PROPOSE pour répondre aux questionnements concernant la destination et l'exploitation du projet TERRÉSENS de faire appel à un conseiller juridique ou tout autre organisme spécialisé. Une réunion publique d'information, avec M. Géraud CORNILLON, président du groupe TERRÉSENS, aura lieu autour du 13 avril 2022, date à confirmer, avec pour ordre du jour, le mode de gestion du bâtiment.

D/ Information et questions diverses :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du choix personnel du Maire de parrainer le candidat Éric ZEMMOUR, ce qui n'engage en rien le Conseil Municipal.

Sans nier le pouvoir du maire de choisir qui il veut, les membres du Conseil Municipal font part de leur désapprobation de son choix de parrainer Éric ZEMMOUR.

Le Maire précise que « parrainer n'est pas soutenir ». L'objectif des parrainages était d'empêcher les candidatures farfelues, pas de réduire le choix des électeurs.

Le choix de confort, depuis que les parrainages sont rendus publics, serait effectivement de ne parrainer personne, sauf que si tous les élus font cela, on n'a plus d'élection présidentielle, quatre des six candidats qui recueillent le plus d'intention de vote ne pourraient pas être candidats, c'est la diversité et la pluralité qui donnent du sens à la démocratie, il appartient aux citoyens de faire leur choix.

M. le Maire espère que la population comprendra les ressorts de sa motivation et qu'il n'y aura pas d'ambiguïté.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de l'avancement du projet de l'installation d'une chèvrerie au Torchet, le futur exploitant sollicite la commune pour l'achat de trois terrains.

PROPOSE afin de finaliser ce projet de négocier à l'amiable avec les propriétaires concernées.

VALIDE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour le projet de requalification de l'espace Glacialis.

PREND CONNAISSANCE des résultats des différentes régies pour la saison d'hiver 2021/2022. Une comparaison est effectuée par rapport à l'année N-3 (2019), sachant que la saison d'hiver se terminera le dimanche 24 avril 2022.

- ✓ Régie piscine : - 15 000 €
- ✓ Cinéma : - 466 €
- ✓ Site nordique : + 10 000 €
- ✓ Horodateurs : + 222 €
- ✓ Consignes à ski : + 3 000 €

RAPPELLE l'Arrêté Préfectoral DDT/SEEF n° 2017-0248 portant réglementation des feux et brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des végétaux coupés ou sur pieds issus des parcs, jardins, espaces naturels en vue de préserver la qualité de l'air.

Le brûlage de ces végétaux est interdit en tout temps sur l'ensemble du Département de la Savoie.

Fait à Champagny en Vanoise, le 18 mars 2022.

Le Maire,

René RUFFIER LANCHE